



Mardi 2 juin 2009

Temps forts du 18/05/2009 au 29/05/2009 No. 59

19 mai**John Hocking  
prête serment en  
tant que Greffier**

Après avoir fait la "Déclaration Solennelle" prévue à l'article 32 du Règlement de Procédure et de Preuve, John Hocking prononce une courte allocution. Il explique en quoi le Greffe est "un organe essentiel du Tribunal" et pourquoi « il est indispensable de trouver des voies novatrices pour inspirer, motiver et retenir le personnel du Tribunal. »

*Prenant également la parole, le Président Robinson a dit qu'il "tenait à promouvoir un esprit de compréhension et de coopération entre tous les organes du Tribunal car, sans cette harmonie, le Tribunal ne peut pas fonctionner au mieux des intérêts de la communauté internationale".*

19 et 20 mai**Procès achevé  
dans l'affaire  
Lukić & Lukić**

Le 19 mai, le Bureau du Procureur et la Défense de Milan Lukić présentent leur réquisitoire et leurs plaidoiries dans le procès *Lukić & Lukić*. Le lendemain, après la plaidoirie de la Défense de Sredoje Lukić, la Chambre se retire pour mettre son jugement en délibéré.

*Milan et Sredoje Lukić sont en procès depuis le 9 juillet 2008. Selon l'acte d'accusation, Milan Lukić a été le chef "des Aigles Blancs" ou "des Justiciers", un groupe paramilitaire bosno serbe de Višegrad (dans le sud-est de la Bosnie-*

*Herzégovine) qui a terrorisé la population Musulmane bosniaque locale pendant le conflit de 1992-1995. Sredoje Lukić, le cousin de Milan Lukić, était un membre de l'unité.*

20 mai**Des journalistes  
serbes de la  
presse écrite en  
formation au  
TPIY**

La section Outreach du Tribunal accueille pour une semaine un groupe de 11 journalistes serbes dans le cadre d'un programme d'étude organisé par l'OCDE. Un programme exhaustif leur est proposé par les trois organes du Tribunal afin de les familiariser avec le travail du TPIY. Ces journalistes sont les représentants des plus importants organes de presse écrite en Serbie : Politika, Kurir, Pravda, Nin, Večernje Novosti et Blic.

La visite fait partie d'un projet de la Mission de l'OCDE en Serbie qui aspire à améliorer la qualité des reportages sur les procès pour crimes de guerre, tant devant les tribunaux locaux que devant la justice internationale.

22 mai**Fixation des  
dates du procès  
pour outrage de  
F. Hartmann**

Une Ordonnance est émise annonçant que le procès pour outrage au Tribunal de Florence Hartmann débutera le lundi 15 juin. La Conférence préalable au procès se tiendra le 15 juin à 09:00, le procès commençant immédiatement après celle-ci. Il se tiendra les 15, 16 et 17 juin de 09:00 à 13:45 (si les besoins se font sentir la procédure se poursuivra le 30 juin voire au-delà).

*Le 27 août, Florence Hartmann a été accusée de deux chefs d'outrage au Tribunal pour avoir "sciemment et délibérément ... divulguer des informations violant ainsi un ordonnance de la Chambre d'Appel", dans un livre et un article qu'elle a publiés après son départ du TPIY. Son procès devait initialement se tenir le 5 et 6 février, mais a été reporté après que la Défense ait déposé une Motion de dernière minute pour la récusation de deux Juges (le Juge Agius et le Juge Orić), qui a aboutit à ce qu'ils soient remplacés par le Juge Guney et le Juge Liu.*

25 mai**Liberté  
provisoire pour  
Lahi Brahimaj**

Une mise en liberté provisoire est accordée à Lahi Brahimaj, dans l'attente des audiences d'appel dans l'affaire Haradinaj et consorts.

Le 3 avril 2008, Lahi Brahimaj a été condamné à six années d'emprisonnement pour le traitement cruel et la torture de deux personnes au quartier général de Jablanica/Jabllanicë de l'Armée de Libération du Kosovo (KLA). Ses co-accusés, Ramush Haradinaj et Idriz Balaj, ont été acquittés. Tant l'Accusation que la Défense pour Lahi Brahimaj ont fait appel du jugement de la Chambre de 1<sup>ère</sup> instance.

28 mai**Gotovina &  
consorts: début  
des moyens de la  
Défense**

La phase de la présentation des moyens de preuve à décharge s'ouvre dans l'affaire Gotovina et consorts (Ante Gotovina, Ivan Čermak et Mladen Markač).

Il est prévu que le premier témoin de la Défense sera appelé à la barre le mardi 2 juin.

29 mai**Procès pour  
outrage au  
Tribunal de  
Vojislav Šešelj**

Le procès pour outrage au Tribunal de Vojislav Šešelj se tient ce jour en salle d'audience 1.

La Chambre a mis son jugement en délibéré et l'annoncera en temps opportun.

Le 21 janvier, Vojislav Šešelj a été accusé d'outrage au Tribunal à la suite de la divulgation, dans un livre, des noms et d'autres détails personnels de trois témoins protégés qui ont témoigné dans son procès sur les prétendus crimes commis en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

## **JEUDI 28 MAI : TENUE D'UN SEMINAIRE DIPLOMATIQUE ET LANCEMENT DU MANUEL DES PRATIQUES ÉTABLIES DU TPIY**

Le jeudi 28 mai, environ 60 représentants de la communauté internationale ont assisté au premier Séminaire Diplomatique de l'année. Le Président Robinson, le Procureur Brammertz et le Greffier Hocking ont informé la communauté diplomatique de l'état actuel des affaires qui se tiennent devant le Tribunal, des progrès, des plans et des préoccupations.

### **Le Président Robinson situe à la mi-2013 la fin de toutes les activités judiciaires**

Présentant une vue d'ensemble de l'activité judiciaire, le Président Patrick Robinson a annoncé que "le procès Karadžić commencera à la fin du mois d'août ; le procès Tolimir et le procès Stanišić et Župljanin s'ouvriront tous les deux en septembre 2009. Le Tribunal aura alors franchi une étape historique, la mise en état étant terminée dans toutes les affaires ; j'espère néanmoins que cette échéance sera retardée par le transfert au Tribunal, le plus tôt possible, des deux accusés encore en fuite". À cet égard le Président a demandé à "la communauté internationale de ne ménager aucun effort pour obtenir l'arrestation de ces deux hommes [Ratko Mladić et Goran Hadžić] qui continuent de défier la justice."

S'agissant des procédures en appel, le Président Robinson a expliqué que "tous les procès en appel, à l'exception de quatre d'entre eux, devraient se terminer à la fin de l'année 2012, et les quatre restants à l'été 2013, cette échéance marquant la fin de toutes les activités judiciaires. Si l'on veut respecter la date butoir de mi-2013, il faudra réaffecter une grande partie des effectifs des Chambres de première instance à la Chambre d'appel en 2010 et 2011".

### **Le Procureur Brammertz annonce l'arrivée de trois Procureurs locaux de liaison au sein de son Bureau**

Le Procureur a annoncé qu'un projet a été établi avec l'appui de la Commission Européenne permettant à trois procureurs de la région de travailler dans nos bureaux tout en ayant la possibilité de travailler en liaison avec leurs autorités. Bien que ces procureurs continueront de travailler sur leurs propres affaires, ils travailleront dans mon bureau et auront accès à notre matériel en coopérant directement avec notre personnel (...) [Cela] contribuera à l'amélioration de notre interaction avec les systèmes nationaux. "

### **Le Greffier Hocking dit que le Tribunal a un besoin pressant d'accords supplémentaires pour l'exécution des peines et la réinstallation des témoins vulnérables**

Le Greffier John Hocking a mis en évidence le fait que l'appui international est crucial dans plusieurs domaines comme pour le Programme Outreach et la communication, l'exécution des condamnations et la réinstallation de certains témoins. "En faisant appel aux représentants des autorités locales et de la société civile, et en aidant les professionnels qui jugent les crimes de guerre dans la région, le Tribunal peut renforcer l'État de droit et mieux faire connaître ses travaux aux habitants des pays de l'ex-Yougoslavie" a-t-il dit. Le Greffier a abordé la question des accords pour l'exécution des peines et ceux liés à la réinstallation des témoins vulnérables, affirmant que cette question présentait désormais « un caractère d'urgence sans précédent ».

### **Une préoccupation commune aux trois organes du Tribunal : la conservation du personnel**

Les responsables des trois organes du Tribunal ont exprimé leur préoccupation quant à la capacité du Tribunal de conserver son personnel. Le Président, Patrick Robinson, a dit que "la conservation du personnel reste une préoccupation clef pour nous". Le Procureur, Serge Brammertz, a affirmé que « nous ne serons en mesure de mener à bien l'accomplissement de notre mandat que si nous pouvons continuer à compter sur nos membres du personnel expérimentés et spécialisés ». Quant au Greffier, John Hocking, il a souligné que « pour mener à bien sa mission dans les délais, le Tribunal est tributaire du maintien en fonction du personnel. Sans celui-ci, il ne pourra se montrer à la hauteur des espoirs que la communauté internationale a placés en lui ».

## **LE MANUEL DES PRATIQUES ÉTABLIES DU TPIY**

Après le Séminaire, le Président Robinson a officiellement présenté le Manuel sur les Pratiques Établies du TPIY. Le Manuel est le résultat d'un effort commun du Tribunal et de l'UNICRI (l'Institut Interrégional de Recherche des Nations Unies sur la Criminalité et la Justice). Il fournit une description complète des pratiques de travail que le TPIY a créées et mises en oeuvre depuis son établissement (méthodes d'enquêtes, rédaction des jugements, protection des témoins, gestion de l'Unité de Détention, l'aide judiciaire, ainsi que bien d'autres sujets en liaison directe avec l'activité du Tribunal).

Dans son discours de lancement du Manuel, le Président Robinson a souligné que « ce qui distingue singulièrement cet ouvrage, c'est qu'il explique, de l'intérieur, le fonctionnement du Tribunal. Il revient sur les enseignements qui ont été tirés et les pratiques qui se sont développées, au fil des années, pour faire avancer en douceur l'action du Tribunal et lui permettre ainsi de poursuivre et juger, équitablement et efficacement, les personnes responsables de crimes internationaux".

Le Manuel est disponible sur le site Internet du Tribunal.

**Les copies de tous les discours prononcés lors du Séminaire Diplomatique et du lancement du Manuel sont disponibles sur demande.**

**CALENDRIER DES AUDIENCES 02 JUIN – 12 JUIN****MARDI 02 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès  
14:15 – 17:30, **Stanišić & Simatović**, Conférence préalable au procès  
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès  
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

**MERCREDI 03 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès  
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Conférence de la mise en état  
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès  
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

**JEUDI 04 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès  
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès, à confirmer  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès, à confirmer  
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

**VENDREDI 05 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès  
Salle d'audience II Pas d'audience  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès

**LUNDI 08 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès  
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès  
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès  
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

**MARDI 09 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès  
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès  
Salle d'audience III 14:15 – 17:30, **Stanišić & Župljanin**, Conférence de la mise en état, à confirmer

**MERCREDI 10 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès  
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès  
Salle d'audience III Pas d'audience

**JEUDI 11 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès  
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès  
Salle d'audience III Pas d'audience

**VENDREDI 12 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès  
Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

***Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal.***

## LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 120 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 120 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 60 condamnées (quatre sont en attente de transfert pour purger leur peine, 28 sont en cours d'exécution de peine, 26 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 41 accusés : douze sont en appel, 21 sont en procès, et six en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 30 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.  
Greffier: John Hocking.

Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, [chartier.icty@un.org](mailto:chartier.icty@un.org)  
Nicolas Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, [beston@un.org](mailto:beston@un.org)  
Assistante: Gea van der Werf, + 31.70. 512. 85.99, [vanderwerf@un.org](mailto:vanderwerf@un.org)

*Nicolas Escot a aussi collaboré à ce numéro du TPIY en Bref*

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands  
[www.un.org/icty](http://www.un.org/icty)

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de